L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI MATIN, 1er OCTOBRE.

MAC MAHON A LILLE.

M. Plichon, député et président du conseil général du Nord, a adressé au maréchal un discours dont voici les principaux passages :

"Monsieur le président, le département du Nord, dont le conseil général est l'interprète fidèle, salue avec le plus grand bonheur votre venue dans son chef-lieu. Vous n'êtes pas un étranger pour lui : le commandement militaire que vous y avez exercé et l'infatigable charité de Mme la maréchale de Mac Mahon ont laissé dans tous les rangs de la population d'impérissables souvenirs.

"Mais ce n'est pas seulement le valeureux héros de nos champs de bataille et l'ami non oublié de nos populations du Nord que le département acclame aujourd'hui en vous, c'est avant tout le chef respecté de l'Etat, le gardien résolu de l'ordre et de la sécurité publique, le grand citoyen qui a su sacrifier son repos et ses goûts au salut du pays, et qu'aucun obstacle ne saurait arrêter dans l'accomplissement de sa mission réparatrice.

"Rassurés par votre présence au pouvoir et les conditions de sa durée, le commerce et l'industrie peuvent, sans crainte, se livrer à leurs opérations. Le travail momentanément ralenti par la crise que subissent l'Europe et le monde, commence à reprendre, et tout permet d'espérer que, sous l'influence de l'abondante récolte dont la bonté de Dieu a doté la France, il ne tardera pas à retrouver toute son activité............

"Grâce au repos que vous lui avez assuré, monsieur le maréchal, la France, si cruellement éprouvée par ses revers et les agitations politiques, se remet; avec l'action du temps, elle se relèvera complètement. Ne permettez pas aux agents de désordre de vous entraver dans votre œuvre, et défendez contre leurs entreprises, sans le laisser amoindrir, le pouvoir septennal que, pour le salut du pays, l'Assemblée nationale vous a remis.

"La confiance des populations vous est acquise et secondera vos efforts. Dans six ans, la France, ayant recouvré ses forces, recevra, reconnaissante de vos mains fidèles, le dépôt que, dans des jours d'épreuve, elle vous a confié; libre alors de tout souci et en pleine possession d'elle-même, elle pourra, avec l'aide de Dieu, et sous le gouvernement de son choix, reprendre le cours de ses destinées".

Le maréchal a répondu en ces termes :

"Monsieur le président du conseil général,

"Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez au nom de ces populations du Nord dont je connais depuis longtemps l'énergie, la sagesse, le dévouement au pays et l'ardeur au travail; soyez mon interprète auprès d'elles.

"Dites-leur que la sympathie dont elles m'offrent aujourd'hui un témoignage si flatteur m'encourage dans l'accomplissement de la tâche que m'a confiée l'Assemblée nationale. Répétez-leur ce que j'ai affirmé déjà, que cette mission, je la poursuivrai avec fermeté, avec confiance, appelant à moi tous les hommes modérés de tous les partis, et convaincu d'avance qu'ils m'aideront à la remplir jusqu'au bout, car ils penseront comme moi que son succès est nécessaire à la prospérité du pays."

Le maréchal s'est ensuite entretenu avec les membres du conseil général des grands intérêts du département.

La députation du Nord, parmi laquelle on remarquait MM. Plichon, Kolb, Bernard, Testelin, Derégnaucourt, Jules Brame, comte d'Hespel, Buisson, Laurent, des Rotours et Maurice assistait à cette réception.

A la même réception assistaient aussi les sous-préfet du Nord et plus de cinq cents maires, ainsi que de nombreux fonctionnaires.

MESURES DE RIGUEUR CONTRE LA PRESSE.—Le *Journal des Débats* annonce du ministère de l'intérieur le Communiqué suivant :

"Le *Journal des Débats*, dans son numéro du 12 septembre, a imprimé ce qui suit :

"La politique inaugurée le 24 mai n'a eu d'autre résultat que de produire l'alarme dans le pays."

"De pareilles assertions dépassent le droit de discussion. Le gouvernement est résolu à ne pas tolérer des affirmations de cette nature et à user des pouvoirs que la loi lui donne pour les réprimer si elles venaient à se reproduire."

La vente sur la voie publique et le colportage du journal l'*Evénement* viennent d'être interdits, à la suite d'un article de M. Aurélien Scholl.

Voici le texte de l'arrêté de M. le préfet de police :

Paris, le 12 septembre 1874.

Nous, préfet de police,

Arrêtons :

ARTICLE 1er.

La vente sur la voie publique et le colportage du journal l'*Evénement* sont interdits.

ARTICLE 2

Vu les instructions de Monsieur le ministre de l'Intérieur, en date de ce jour,

Vu l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849

Considérant que l'*Evénement*, dans son numéro portant la date du 13 septembre, a publié un article commençant par ces mots :

"Il est sérieusement question de Mlle Darc...."

Et se terminant par ceux-ci :

"Innocents de 1870 et 1871, séchez vos larmes; le jour de la justice viendra pour vous comme pour elle."

Que plus loin, le même journal qualifie "de boucherie, de pendant de l'affaire Victor Noir," l'acte de répression et de légitime défense à laquelle la force armée a été contrainte de prendre à Mezeray pour le maintien de l'ordre;

Considérant que des publications de cette nature sont non seulement blessantes pour le sentiment national, mais encore contraires au maintien de la paix publique, qu'elles constituent de véritables provocations au mépris de la loi et au désordre;

L'un de messieurs les commissaires de police de la ville de Paris est chargé de la notification du présent arrêté.

Le préfet de police,
Signé : L. RENAULT.

Pour copie conforme :
Le commissaire de police,
NADAUD.

PROJETS D'ALLIANCE DE LA RUSSIE.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Il nous revient de source sûre que dans l'entrevue qu'il a eue avec M. Thiers, le grand-duc Constantin a vivement insisté, au nom des intérêts de la France et de la sympathie qu'il éprouve à son égard, pour que l'ex-président, abdiquant ses préférences personnelles et renonçant à des alliances compromettantes, amenât enfin sur le terrain conservateur le groupe qu'il dirige. Le frère d'Alexandre II aurait indiqué à l'appui de sa thèse des nécessités politiques de l'ordre le plus élevé, et aurait fait valoir combien, dans les circonstances actuelles, il importait à la fois à la France et à la Russie que le gouvernement du maréchal reposât sur des bases solides et qu'il pût réprimer énergiquement, avec l'appui de tous les bons citoyens, toute tentative révolutionnaire. Il paraît que M. Thiers a refusé de prendre aucun engagement.

Il serait d'autant plus à désirer que les vues du grand-duc Constantin pussent se réaliser, que les journaux allemands se montrent très alarmés de son voyage en France et y voient une tentative faite pour s'assurer l'alliance française dans l'hypothèse possible d'une guerre entre les deux empires. Les feuilles qui sont plus particulièrement à la dévotion de M. de Bismarck affectent une confiance qu'elles n'ont pas, et déclarent bien haut que le pacte conclu à Gastein n'est pas près d'être rompu, malgré la première atteinte qu'il a reçu dans l'affaire de la reconnaissance du gouvernement espagnol; mais les journaux indépendants, ceux de Saxe notamment, ne se dissimulent pas l'imminence d'un conflit entre l'élément slave et l'élément germain. On voit tout de suite combien, dans ces conditions, le séjour en France du grand-duc Constantin acquiert une importance politique considérable.

On lit dans une correspondance du *Times* :

"Une lettre de Constantinople, publiée dans l'*Allgemeine Zeitung*, annonce que plusieurs officiers d'état-major russes ont été surpris à Erzeroum, au train d'étudier le pays. Le grand-vizir, informé de ce fait par télégraphe, les a fait reconduire à la frontière. Un autre a été arrêté à Tschatir et aussi chassé.

"L'ambassadeur russe, général Ignatieff, s'est plaint de ces expulsions; mais le grand-vizir n'a voulu faire aucune excuse et n'a donné que des réponses évasives.

"Le grand-vizir a assuré le sultan que dans 18 mois 800,000 hommes bien équipés seront sous les armes; les explications données à l'ambassadeur d'un pouvoir ami, au sujet de ces préparatifs, sont que le départir de son obéissance, et que la Servie entretient des desseins hostiles.

"Le colonel Becker, sujet russe, est chargé de l'organisation militaire en Servie et met l'armée en état de guerre; tandis qu'il est certain que les conseillers du prince Charles de Roumanie l'engagent à refuser de payer le tribut."

M. le comte de Tocqueville, le frère bien obscur de l'illustre Tocqueville, auteur de la *Démocratie en Amérique*, se présente comme candidat au conseil général dans le canton de Beaumont (Manche). Son concurrent est M. le comte G. d'Aigneaux.

—Dans le monde diplomatique, on considère comme officielle la nomination du prince Gortschakoff, fils aîné du grand-chancelier de l'empire russe, au poste d'ambassadeur du czar à Berlin.

—On s'occupe, au ministère de l'intérieur, de donner un nouveau et large programme pour la session des Conseils généraux.

☞ Les meilleurs choix de meubles de chambre à coucher, de salle à manger et de salon, aux plus bas prix, chez Jos. B. Hebbard, rue des Remparts 122, au coin de la rue Perdido.

LISTE DE CANDIDATURES
Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ETAT.
JOHN C. MONCURE, DE CADDO.

POUR LE CONGRÈS :
PREMIER DISTRICT,
GÉN. R. L. GIBSON, d'Orléans.
SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.
TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibérie.
QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.
CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.
SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

JOS. F. DICK.
Candidat pour la place de Shérif des Cours Civiles.
27sept

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Maignan président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)
N. O. Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 38 Camp.
Hibernia Life Ins. Co., of [illegible], Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 157 Canal, Nlle-Orléans, Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Theo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 36 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 145 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Raphel (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
C. N. Dolbear, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trentilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Haister, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123 Vieille-Levée.
L. Médus, 88, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 273 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 131 et 158, Canal.
P. Chanpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chappotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charlesville, 58, St. Charles.
J. Sugerl, 198, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôtel St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pifsau, 98 Frenzine, 3me District.

CHERRY PECTORAL
D'AYER.

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires — tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce vainqueur des maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses expériences, dans ce pays et dans d'autres, ont démontré l'entière efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que le Cherry Pectoral guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance et, dans des cas de Consomption, les cures qui lui sont dues et que le public connaît, sont tellement remarquables, qu'elles seraient incroyables si elles n'étaient prouvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle le peuple compte en toute sûreté. En garantissant la Toux — les avant-coureurs de maladies plus graves — le Cherry Pectoral sauve des existences sans nombre et des souffrances dont on ne saurait avoir une idée. Les moins crédules sont convaincus de ses vertus. Chaque famille devrait l'avoir, chez elle comme une sauvegarde contre les premiers symptômes des affection s pulmonaires — symptômes qui passent inaperçus, qu'on pourrait combattre avec succès si l'on s'y prenait à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection; il est imprudent de la leur refuser. Le Cherry Pectoral est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge ou de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de pauvres petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Il agit rapidement et sûrement dans les cas de rhumes ordinaires et donne un sommeil paisible et nécessaire à la santé. Quel est celui qui voudra souffrir de l'Influence et de Bronchite quand il sait que la guérison est si facile!

Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes recherches, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne font qu'être dignes d'aucun doute; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR
LE DR. J. C. AYER & CO.,
A LOWELL, MASS.
Et en vente chez tous les Pharmaciens.
27 nov—2 m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15....RUE ROYALE....13
Entre les rues Canal et Douane
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus beau et toute espèce de Vins de choix; tout ce qui est fait pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
25 Aou—1an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &C., &C.
No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales, sur consignations, à nos amis à Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
1mars—1an

AU PROGRÈS.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
RUE DAUPHINE No. 66,
entre Bienville et Conti.
Succursale rue Royale, No. 68, près Conti.
SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés.
7 avril—1an

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD.
Au No. 122 de la rue Royale entre les rues Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être déviées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1872 et la médaille en argent en 1873.
avril—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
DE SIDWELL.

Sept soirées et matinée Samedi.

A partir de
Lundi, 28 Septembre 1874.
MENESTRELS HAVERLY,
J. H. Haverly, Propriétaire.

La troupe se compose des artistes suivants :
E. M. HALL, Geo. WILSON. MALT BARLOW, JOHNY BOOKER,
CAUFIELD, BOOKER, GROSS et FOX,
Le célèbre quartette de la Californie.
Les frères WELLING et FREETH.
Orchestre et Brass Band de W. W. Barbour.

Le contrôle est ouvert pour les places réservées, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Le brass band donne un sérénade à 7 heures et quart et l'ouverture se fera à 8 heures moins un quart.

Adresse aux votants conservateurs de la Paroisse d'Orléans.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse,
Nouvelle-Orléans, 26 Sept. 1874

Le Comité Démocrate de Paroisse croit nécessaire, en ce moment, d'appeler l'attention de leurs concitoyens conservateurs sur l'importance de conserver et de compléter leur organisation pour la prochaine campagne.

Il est du devoir de tout citoyen patriote de s'enregistrer, de voter et de voir à ce que son vote soit compté.

L'organisation et l'enthousiasme qui ont valu au peuple une victoire glorieuse le 14 du courant lui vaudra un enregistrement honnête, une élection honnête et un compte honnête. Nous ne demandons pas davantage pour le succès de notre cause en novembre.

Faites inscrire chaque votant conservateur. Faites comprendre à tout étranger qui a droit à la naturalisation l'importance d'agir immédiatement afin d'aider au salut de l'Etat.

Maintenez l'organisation de vos clubs; essayez de sauver la Louisiane par l'élection d'hommes intègres et capables.

P. MALOCHÉE, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.
E. L. BOWER, Secrétaire. 27sept—

Salle du Comité Démocrate de Paroisse, PAROISSE D'ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1874.

Aujourd'hui, à une réunion du Comité de Paroisse, il a été

Résolu que les différents wards de la paroisse sont priés d'élire des délégués à une convention de paroisse qui doit s'assembler, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le premier LUNDI d'Octobre—c'est à dire le 5 du dit mois—à l'effet de choisir des officiers de paroisse et de ville, des membres de la Législature et du Sénat pour les différents districts sénatoriaux compris, en partie ou en totalité, dans les limites de cette paroisse.

Il est résolu que l'élection des délégués aura lieu dans tous les wards de cette paroisse, le samedi qui précédera le dit premier lundi d'octobre, c'est-à-dire le 3 octobre;

Il est résolu que la base de la représentation sera la même que pour la dernière convention de paroisse.

La représentation ou non représentation du dixième et du septième wards sera décidée par le comité central de l'Etat.

Conséquemment les différents wards auront droit à la représentation suivante :

1er ward	7	9me ward	6
2me ward	9	10me ward	9
3me ward	12	11me ward	6
4me ward	5	12me ward	3
5me ward	9	13me ward	3
6me ward	6	14me ward	2
7me ward	6	15me ward	3
8me ward	5		

Tous les votants de cette paroisse, opposés au régime radical actuel, à quelque parti qu'ils aient appartenu, sont invités à se faire inscrire et voter à l'élection de délégués à cette convention.

P. MALOCHÉE, Président,
WILL STEVEN, Vice Président.
E. L. BOWER, Secrétaire.
23sept

Comité Central de l'Etat.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'élire un membre au Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.
R. H. MARR,
5sept Président de la Convention.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureaux de l'Enregistreur des votants.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1874.

Les endroits suivants sont désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts d'élection de la paroisse d'Orléans :

Premier Precinct,
Compris entre les rues Félicité, Thalie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—PERRY R. EMERSON
Bureau, No 408 1/2 de la rue St-Charles.

Deuxième Precinct,
Compris entre les rues Thalie, Julie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS H. WYNNE.
Bureau, au coin des rues Calliope et Carondelet.

Troisième Precinct,
Compris entre les rues Julie, Canal et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—DANL A. ROSE.
Bureau, No 157 rue Carondelet, près Lafayette.

Quatrième Precinct,
Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—A. J. KENNER.
Bureau, rue Tremé entre les rues Conti et Bienville.

Cinquième Precinct,
Compris entre les rues St-Louis, St-Philippe et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—L. D. LARRIEU.
Bureau, à l'angle des rues St Pierre et Remparts.

Sixième Precinct,
Compris entre les rues St-Philippe, Esplanade et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—J. R. ROUDANEZ.
Bureau, No. 205 de la rue Tremé.

Septième Precinct,
Compris entre les rues Esplanades, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—N. B. HUTTON.
Bureau, à l'angle des rues Bagatelle et Bourgogne.

Huitième Precinct,
Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—E. V. LECLERC.
Bureau, coin Girod et Marigny.

Neuvième Precinct,
Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville.
Surintendant assistant—JAMES H. DOUGHERTY,
Bureau, coin Indépendance et Remparts.

Dixième Precinct,
Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—MICHAEL J. CONNORS,
Bureau à l'angle des rues Joséphine et Laurel.

Onzième Precinct,
Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—R. B. BAQUIÉ,
Bureau, No 272 de la rue Washington.

Douzième Precinct,
Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS K. FLANNAGAN,
Bureau, rue des Magasins, entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Precinct,
Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—P. J. MALONEY,
Bureau, à l'angle des rues Magasins et Bordeaux.

Quatorzième Precinct,
Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant — W. H. FINNEGAN,
Bureau, rue Ferdinand, entre les rues Chesnut et Broadway.

Quinzième Precinct,
Orléans, rive droite.
Surintendant assistant—W. F. LOAN,
Bureau, à l'ancienne Maison de Cour, à Algers.

Seizième Precinct,
Compris entre la Ligne Inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—LEV. WILLIAMS,

Dixseptième Precinct,
Compris entre l'Avenue Carrollton, Upperline Street, Canal de D. sséchement, le fleuve Mississippi et le lac Pontchartrain.
Surintendant assistant—JACOB GERBER.
Bureau, sur l'Avenue Carrollton, entre les rues Hampson et Seconde.

WM WRIGHT,
Enregistreur des votants de l'Etat.
22 sept—6t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.

Coin des rues Carondelet et Commune.—Nlle Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 16 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ces bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants :

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.

Par ordre de la Direction.
L. W. BAQUIÉ.
1ersept—4m Secrétaire.

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
11juin—1an L. BRETON.

A. Billet & Co.,

FONT savoir au public qu'ils ACHETENT DES MEUBLES neufs et de seconde main. Les personnes qui désirent vendre leurs meubles trouveront plus d'avantage à s'adresser à leur agent, M. Miramon, au No. 26 de la rue St-Louis, que de les vendre à l'encan. M. Miramon se charge également des déménagements ainsi que de la réparation et de l'emballage des meubles. Magasins à recevoir faits sur commande à [illegible].
26 avril—

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

A l'honneur de faire savoir à ses clients et au public qu'il a un nouveau procédé, pour poser les dents artificielles avec une succion naturelle. Ce procédé empêche les ratelières de vaciller dans la bouche en les retenant solidement en palais, et peut facilement être appliqué aux vieux ratelières qui tiennent dans la bouche ou en peut être à la [illegible].

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le protoxyde [illegible].

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

LOTERIES

PLAN D'ETE
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chaque.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE N,
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 3 Oct. 1874.

PLAN.

10,000 Billets.......Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de.......... $10,000 est..........	$10,000
1 lot de.......... 10,000 est..........	10,000
1 lot de.......... 10,000 est..........	10,000
20 lots de.......... 500 sont..........	10,000
200 lots.......... 100 sont..........	20,000

LOTS D'APPROXIMATION

9 approximations de $200 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	$1,800
9 approximations de $150 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,350
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,000
250 lots s'élevant à	$70,650

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les mêmes neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos. 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 231 gagne le second prix de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $150 chacun. Si le billet No 450 gagne le troisième prix de $10,000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock-Box 692, P. O.
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 1v—73—1an

AJOURNEMENT
Cinquième et dernier Concert
AU PROFIT
—DE LA—
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

JOUR FIXÉ
ET
Tirage complet positif
LE
30 NOVEMBRE 1874.
DERNIERE CHANCE
D'AVOIR
UNE FORTUNE AISEMENT!

Un ajournement du Cinquième Concert était si généralement attendu, il est si évidemment dans l'intérêt de tous, que tout le monde doit l'approuver. Le jour est irrévocablement fixé et il ne sera rien changé au programme. Le nombre des billets vendus nous ont permis de faire un grand tirage, le 31 juillet, mais on a jugé qu'un ajournement était préférable à un tirage partiel. Qu'on se souvienne que

LE CINQUIÈME
CONCERT TOMBOLA
SERA LE DERNIER EN VERTU DE CETTE CHARTE ET PAR LA DIRECTION ACTUELLE; qu'il aura lieu positivement le
Lundi, 30 Novembre.
20,000 LOTS
REPRÉSENTANT
$2,500,000
seront distribués parmi les détenteurs de billets.

LISTE DES LOTS.

Un grand lot comptant	$250,000
Un grand lot comptant	100,000
Un grand lot comptant	75,000
Un grand lot comptant	50,000
Un grand lot comptant	25,000
5 lots comptant de $20,000 chaque	100,000
10 lots comptant, de 14,000 chaque	140,000
15 lots comptant, de 10,000 chaque	150,000
20 lots comptant, de 5 000 chaque	100,000
25 lots comptant, de 4,000 chaque	100,000
30 lots comptant, de 3,000 chaque	90,000
50 lots comptant, de 2,000 chaque	100,000
100 lots comptant, de 1 000 chaque	100,000
240 lots comptant, de 500 chaque	120,000
500 lots comptant, de 100 chaque	50,000
19,000 lots comptant, de 50 chaque	950,000

Grand Total 20,000 lots, le tout compt. $2,500,000

PRIX DES BILLETS :

Billet entier	$50
Demi	25
Dixième ou chaque Coupon	5
11 Billets entiers pour	500
22 Billets et demi pour	1,000

S'adresser sans retard, au bureau ou aux agences locales.

Commissions libérales aux bons agents.

Envoi, sur demande, de circulaires donnant tous les détails.

THO. E. BRAMLETTE,
Agent et Directeur,
Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky. 7août—2m MAV

Au Public.

GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS.
Ajournement au 22 Octobre 1874.

L'Hon. Jas. T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants :

"Houston, Texas, 29 avril 1874.

Nous, soussignés, constituons la distribution de propriétés foncières que M. J. E. Foster, propose de faire le 22 Octobre prochain, dans cette ville, comme étant de nature d'amener les améliorations et mettre beaucoup de personnes à même de s'acquérir une demeure qu'elles n'auraient pas autrement. Connaissant M. Foster depuis nombre d'années et ayant pleine confiance en son honnêteté, nous croyons qu'il agira loyalement.

(Signé :) Le maire l'Hon. JAS. T. D. WILSON; et les membres du Conseil de Ville.

Gros lot, $50 000 en or; dix résidences à Houston dont la population de 30 000 âmes et qui est le centre des chemins de fer de la ville; 150 morceaux de terre situées dans différentes parties de l'Etat. Le montant des lots est de $148,000. Il y a 75,000 billets de $2. La direction est tellement persuadée du succès de l'entreprise qu'elle s'engage à rendre aux porteurs de billets jusqu'au dernier cent de leur argent si le tirage n'a pas lieu le 22 octobre. TOUS LES LOTS SERONT PAYÉS EN PLEIN, que tous les billets soient ou ne soient pas vendus.

Pas de connexion avec aucune autre entreprise semblable.

F. W. HOUSE, Trésorier.
S'adresser à J. E. FOSTER, Directeur,
17sept—1m—v et c. à Houston, Texas.

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux.
73......VIEILLE-LEVÉE......73
NOUVELLE-ORLÉANS.
2mai—1an.

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
12......... RUE CARONDELET 12
Achètent et vendent :
BONDS, ACTIONS, GAGES,
Valeurs de Ville et d'Etat.
Argent prêté sur garantie.
Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.
Négociations d'hypothèques.
2 juil—1an

AVIS.

LES personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No 1507 avenue Pennsylvanie, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leur livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est donc de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWEL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.
5sept

Neo Plus Ultra
—de—
J. BALLESTER,
au coin des rues Bienville et Chartres, au premier. (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES.) à choisir au plus bas prix.
Prompte exécution des ordres. 18août—1m

MORRISON & WOODWARD
Fabricants, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des célèbres médicaments de Maguire pour les familles; de l'Amer Condurango pour le foie; du tonique à la Salsepareille, du Benne Plant, &c.; agents pour la vente du Silver Uterine Supporter, du Dr. L. A. Bachcock.—Bureau et dépôt, No. 1 de la rue des Magasins, coin Canal. 16 avril—1an.

LES soussignés ayant été nommés Agents de "LA CAISSE GENERALE DES ASSURANCES" de Paris, actif $2,000,000; de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMERIQUE DU NORD de Philadelphie, actif $4,210,000; et de MANHATTAN INSURANCE COMPANY de New-York, actif $600,000,—commenceront les affaires d'Assurance contre l'INCENDIE, les risques MARITIMES et de RIVIERE, le 1er octobre, au No. 191 de la rue Gravier.

La Compagnie d'Assurances de l'Amérique du Nord paye ses pertes maritimes à Londres au gré de l'assuré.
12 sept—1an. M. J. SMITH & CO.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'EPARGNES.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NOUV.-ORLEANS,
No 182, Rue du Canal,
ENCOIGNURE DEXADES.
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, HENRY BAGAR,
Caissier. Assist.-Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Succursale. 2 juin 73—1an

L'HUILE D'ASSURANCE.

—

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée expressément pour les lampes ordinaires dont se servent les familles.

Elle a les trois qualités essentielles : la sureté, l'économie et le brillant.

—

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sureté dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

—

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles, ordinaires.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurances, les chimistes et les bureaux de santé.

—

ELLE NE PRÉSENTE AUCUN DANGER, MEME ENTRE DES MAINS INHABILES, SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSÉE OU TOMBE, LA LUMIÈRE EN EST ÉTEINTE IMMÉDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITÉ ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont confiés à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat strictement uniforme et une protection sûre pour le consommateur.

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile.

—

Laboratoire du Bureau de Santé.
Etat de la Louisiane,
No 139 de la rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, surintendant, au No 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est près de 30° Fahrenheit au dessus de notre plus grande chaleur d'été et de 20 à 120° au-dessus du "jet" de la plupart des huiles et des fluides provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré en outre que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche platte et qu'il n'y a pas de vacillation dans la mèche circulaire du bec d'argand.

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile supérieure pour les maisons.

S. S. HERRICK, D. M.,
Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

—

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

Les huiles de cette qualité sont PARFAITEMENT SURES pour l'éclairage.

C. B. WHITE, D. M.,
Président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'Ecole de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant :

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kérosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité supérieure et un jet élevé. Elle est donc aussi sûre qu'une huile végétale ou animale quelconque. La flamme d'une chandelle ou d'une allumette s'y éteint. Elle n'est inflammable qu'à une température très élevée.

I. L. CRAWCOUR, D. M.

—

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix du détail a été fixé à

Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la met en cans, en caisses et en barils.

La maison expédie pour n'importe quel point, moyennant cinq piastres, une caisse contenant dix gallons.

—

Adresser les ordres à
Wm. E. JERVEY,
SURINTENDANT,
Nos 95 et 97 de la rue Gravier,
10 août Nlle-Orléans

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
DIRECTEURS :
Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke,	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.
L. F. GENERES, Président.
CHAS KILSHAW, Trésorier. 31mars—1an

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
68.........RUE TCHOUPITOULAS.........68
NOUVELLE-ORLÉANS.
15m—1an

MAISON ETABLIE EN 1855.
Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"
—ET DE—
MACHINES DE TOUTE SORTE
—DE—
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des meilleures et des plus renommées fabriques de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison, ainsi que COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, et le plus grand assortiment qui se puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing.

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sucre.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Planer.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Presse.

Premier Prix pour la meilleure Chaudière pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'engins en cuivre, à Vapeur de la Plantation, des pompes d'Amer' icaine Syracuse etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Deux Premiers Prix pour les Machines à raboter, 2 Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Mulets à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, par ce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qui en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, ce qui est deux ou trois pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins, ce qui permet, à l'aide des hérissons d'un Moulin de l'Aigle de 60 scies par exemple, à un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 80 scies de quelque autre marque dont les scies n'ont que 10 et 11 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage énorme quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et d'avoir un Moulin qui est regardé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à coton en usage.

Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêt à être expédiés sur le champ.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui rapporta tant de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX :

Moulins de 40 scies		Moulins de 60 scies	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à :
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

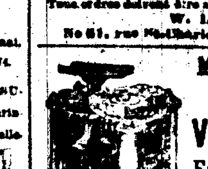

MOULINS A SUCRE
VICTOR
—ET—
Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de tous les grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK ainsi que des moulins à sucre de MILES, et des CHAUDIÈRES à sucre du fer du Tennessee.

A vendre par
W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud"
Moulins à Mais
—ET A—
FARINE
DE
STRAUB.

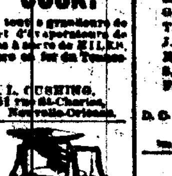

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus avec une entière garantie par
W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1,600 EN USAGE

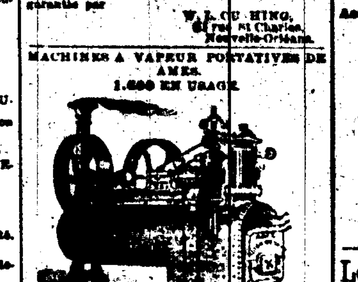

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but :

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellence main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piédestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE
EN FER DU TENNESSEE.

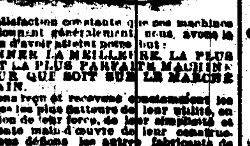

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par
W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

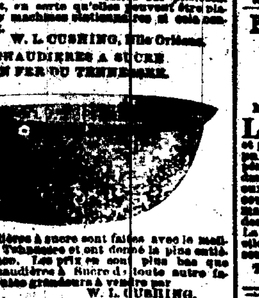

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la moins chère presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années dernières par des planteurs sur une grande échelle. Une de ces presses est capable de presser 60 balles par heure.

PRESSE A VAPEUR DE HART, FABRIQUÉE à la MANUFACTURE UNION, en cette ville.

Les planteurs désireux d'avoir une bonne presse à coton, mue à main, soit à vapeur, trouveront les plus grands avantages de ces presses en considérant les prix et la force de ces presses. Les prix de ces presses sont modérés. Toutes grandeurs, telles qu'elles a été perfectionnées par Brookman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,
No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

Vicente Prieto vs. A. J. Thomas.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6850.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix-neuf d'octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

LA goëlette Joséphine No 2, ses agrès, voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le vieux Bassin, près du pont Claiborne.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de deux cents piastres ($200) daté du 7 mai 1874, payable à six mois de date, portant intérêt à [illegible] par an depuis la date jusqu'à parfait paiement, et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
sept 27—22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

François Limongy vs. John S. Tully.
William J. McLean vs. le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 39,864 & 37,973.—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, A. G. B. Sauvinet, ci-devant shérif et, par celui ci à moi transférés, je procéderai le SAMEDI dix sept d'Octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

DEUX terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Hevia et Girod, l'un desquels ayant cent et vingt-huit pieds de face à la rue St-Charles, sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune, d'après, conformément au plan dressé par G. B. V. Nichols, architecte le 29 mars 1852, et l'autre terrain situé derrière celui ci-dessus décrit, a une façade sur la dite allée de seize pieds sept pouces et un cinquième, sur une profondeur de trente pieds six pouces entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et cent soixante actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane aujourd'hui réduites à cent quarante-neuf actions garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Marie Hernandez, épouse d'Auguste W. Walker, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 4 juillet 1856.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Je. L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de la somme de deux mille quatre-vingt piastres ($2080) payable le 1er décembre 1874 fixé ou renouvelable d'année en année, conformément aux termes de la Charte de la dite Banque—Je. Et la balance du prix d'adjudication. Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
25sept—32 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Marguerite Koenig veuve &c. vs. la Dame Julia Johnson veuve de John S. Maunsell.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,262—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix (10) octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Paix, Moreau, des Français et Casacalvo, [illegible], mesurant trente-huit pieds de face à la rue de la Paix sur cent soixante-six pieds de profondeur, [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport de P. Lacoste, ci-d'vant notaire public en cette ville en date du 29 Avril 1861, portant vente de la dite propriété par la Dame F. Pinance et la succession de la veuve Chaler à feu John S Maunsell.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
22 sept—26 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCE SUR LA VIE
New York Life Insurance Company
(ETABLI EN 1845.)

Actif....................................$25,000,000
Revenu Annuel au delà de......$6,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du coût actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Les polices sont émises pour la protection spéciale des

FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sûre et garantie, en véritable coût net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,
Agents-Généraux,
44..........RUE CARONDELET..........44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,600,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes payés comptant, et s'élevant à $2,000,000.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs,	S. H. Kennedy,
R. F. Mason,	Saml. Smith,
Thos. A. Adams,	Ph. Wiltz,
Chas. Cavaroc,	S. O. Nelson,
L. B. Cain,	Paul Fourchy,
Geo. Foerster,	Ph. Camerdon,
T. J. Semmes,	J. R. Lapwings,
J. S. Walton,	Wm. S. Pike,
N. Pasle,	Wm. Brumhalt,
S. Ferchstner,	A. Chiapella,
F. S. Sampson,	J. A. Daiffie.

MÉDECINS EXAMINATEURS
D. C. Hollidav, M. D. John W. Caldwell M. D.
Chs. Turpin, M. D.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif..................................$700,454 00

A. FIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	A. Fimer Bader,
H. A. Bommardeu,	R. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
M. R. Gogreve,	H. Haller,
Sigmund Katz,	J. H. Meiher,
Louis Lesnier,	Theo. Lilienthal,
G. M. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	F. Seig,
Jules Schrank,	Louis Schwartz
H. M. Schwarz,	J. W. Wunderman
Z. Weimen,	F. Kaiser.

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No. 51 de la rue du Camp.
CAPITAL...............................$500,000

E. C. PALMER, président,
JAS. JACKSON, vice-président.
DIRECTEURS :

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	F. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et elle en paye un intérêt de six pour cent.

JOHN S. WALTON, Caissier.

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL,
No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président,
M. RENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité : cela encourage les enfants à l'économie, et les habitue à l'économie. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà, et alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paye semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—1 an

Consulat de France
AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

A	L
André Joseph	Lafitte, Dufilho & Co
B	Laval Jean Baptiste
Boulerice Paul	Lost Pierre Auguste
Bricard Louis	M
Bernard Joseph	Marmus Calixte
Besson Pierre	Martin E
Bompy Charles	Mauss Jean
C	Moura, Mme Vve Bernard et son fils.
Caluin O	P
D	Plagne Jean
De Courcent, Mme Vve	Poirier, (Mme) née Carbiset
Dufrénard	R
De Monts et Laland	Ricat Joseph
Demestre René	Roden Leon
Durand E. H.	Richard François
Dreux Mme Vve née Sanches,	Ruisseau Louis Antoine
E	M
Eyssen Bastien	Lambion (les époux)
F	T
Fiereville H	Taylor (les époux)
G	Trapet Louis Antoine
Godin J A D	V
Guyot Théodore	Vidal Charles
H	
Hébé Jn. dit Jenty	

W
Waquant Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat, tous les Français appelés à concourir à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans les tirages antérieurs.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL.
Angle Tremé et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse. A côté des bureaux de MM. O. E. Girardey. Les ordres seront [illegible] exécutés [illegible].

VENTES A L'ENCAN.
PAR PLACIDE J. SPEAR

Pharmacie—Drogues, installations de magasin, étagères, comptoirs, vitrines, &c., &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR—encanteur—Bureau, No 65 du Passage de la Bourse—VENDREDI, 2 octobre, à 10 heures précises, il sera vendu, au coin des rues Columbus et [illegible], une pharmacie, [illegible], médicaments patentés, installations de magasin, étagères, comptoirs, vitrines, &c. &c.

Conditions—Comptant. 1er oct—

PAR E. ROGER & CO.

500 Caisses Chaussures.

PAR E. ROGER & CO.—Henry Samory, encanteur.—JEUDI, 1er octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, No 45 rue Décatur, anciennement Vieille Levée, 500 caisses chaussures convenables pour le détail de la ville et de la campagne;

—AUSSI—

Chaussures fines de Philadelphie, pour dames, demoiselles et enfants;

Chaussures fines de Newark pour hommes et garçons.

Conditions à la vente. 30sept—

PAR S. GUINAULT.

VENTE RENVOYÉE.
Succession de François Léon.
Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans. No 37,371.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville, SAMEDI, 3 octobre 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre d'envoi en possession des héritiers de la susdite succession en date du 15 août 1874, la propriété suivante :

UN lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans sur 71 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur, entre les rues Roman et Prieur. Ensemble une maison basse partiellement [illegible], hangar, puits en briques, arbres fruitiers, etc, etc. Voir le plan au bureau de l'encanteur.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets [illegible] portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par [illegible], notaire public, aux frais de l'acquéreur et comptant les taxes de 1874 payables en 1:75 en sus du prix d'adjudication.

L'acheteur se soumettra aux [illegible] usage. 29 sept—

UNE BOITE
Donne une guérison parfaite
DE
LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible
DE LA
FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE! PAS DE MERCURE! PAS D'ARSENIC!

Les PILULES du Dr BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE, ce qui ôte absolument tout danger à une résidence dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" est également un remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort; procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy—Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Instituts d'Elocution de New-York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi :

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre en frisson. Le frisson me prenait exactement à dix heures, il durait trois heures [illegible] et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de cinq heures, aucun remède ne pouvait la couper. Je devins si faible que je pouvais à peine traverser la chambre ou monter un escalier en moins de dix minutes. L'occasion s'étant offerte, je pris [illegible] [illegible] ... les médecins ... [illegible]

"F. LAWRENCE.
AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW YORK
"5 East 14th Street."

Ainsi, le propriétaire de ce spécifique garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement, si le malade n'est pas guéri. On ne demande qu'un essai de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE.
33 Dey Street, New-York.
16 juil—1an

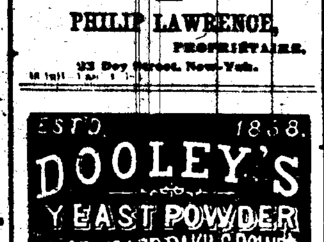

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie au satisfaction de l'acheteur.
Demandez

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en fer blanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux et des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de famille.

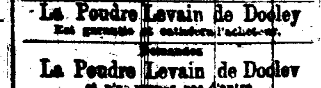

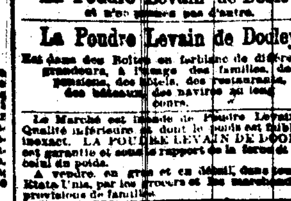

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 29 et 31 de la rue du Camp, Succursale, au No. 365 de la rue des Magasins;

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers, MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en fer-blanc et émaillés.

FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en fer-blanc brillant et verni à leur.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Weaver pour coke et charbon.

FOURNEAUX Charter Oak de cuisine, beaux, depuis dix-huit ans et vendus [illegible].

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qu'on donnent une description des articles.

VENTES A L'ENCAN.
HOFFMANN, MARKS & CO.

Habillements, lingerie, chapeaux et malles
—Renvoyé—

A midi, un grand choix d'habillements assortis, avariés par l'eau au dernier incendie de la rue de Chartres.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.—ALEX. [illegible] encanteur.—Il sera vendu, le [illegible] 1er à 11 heures et demie du matin, à la salle d'encan, No 26 de la rue de Chartres,—

750 caisses habillements fins de saison, hommes, jeunes gens et jeunes garçons;
250 lots lingerie, chapeaux et malles.
—Egalement—
A midi, au comptant, un beau choix d'habillements avariés.

Vente de Syndics, (Trustees)

Le grand et vaste stock de M. COGAN, consistant en un bel assortiment d'HABILLEMENTS pour hommes, jeunes gens et enfants;
De CHAPEAUX castor, peluches et laine,
De MALLES en cuir, pour messieurs et dames.
—Aussi—
Un magnifique assortiment de linge de dessous pour messieurs.

Qui seront vendus par ordre de J. Simon, syndic des créanciers.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy—encanteur—Il sera vendu le LUNDI, 5 octobre 1874, à dix heures et demie, à M. [illegible] rue de Chartres, au premier étage.

Tout le stock de M. Cogan, consistant en habillements, chapeaux, malles et articles de toilette. Ce stock est le plus beau qui ait jamais été offert en cette ville.

Il sera vendu sans aucune réserve.
Conditions—Comptant.
29 sept—2t, 1er et 5 oct.

PAR D. E. MORPHY.

No. 37,364. Deuxième Cour de District. Succession de M. Arias Carbajal.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, par ordre de l'Honorable [illegible], juge de la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, à MARDI 6 octobre 1874, à 10 heures et demie du matin, au bord du chenal, No [illegible] de la rue Peters, près les rues Conti et St. Louis,—

26 1/2 lots tabac de la Havane, en feuille.
Conditions—Comptant. 30sept—1,4,6oct

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.
AUGUSTE COUTURIE,
9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des
Champagne Chs. Heidsieck & Co.,
Cognac Otard, Dupuy & Co.,
Genièvre de Meeus & Co, Double Ancre.
—Offre à vendre—
Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1858, 1848, 1830 et [illegible] O. P.
Vins Rouges de Ladin, St Vivier et [illegible].
15fév—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez :
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée,
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
21 oct—1an lfbe

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(approuvé e. d. d. s.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et stimulantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour régulariser l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et active les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.
1sfév—1an

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux, popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples plus et soyeux, lustrés et blanchit la peau. Elle enlève les pellicules et les impuretés du cuir, grâce à ses propriétés toniques, empêche les cheveux et les empêche de tomber.

Elle épaissit la chevelure : dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et fait repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant : les matières sont pures, de bonne qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente dans tous les pharmacies et dans les marchands de médecines.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.
NASHUA, N. H.
9 nov—1an

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Commissioner building, next to City Hall. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1867. Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Corbett and Wm. A. Wells, both experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports prepared from Washington. Residence No. 155 Esplanade Street.
[illegible]

F. SUARES..........................M. SUARES

La Flor de los Tabacos.
Dépôt de Cigares de
F. SUARES & Bro.
FABRICANTS DE CIGARES FINS,
No. [illegible] Rue Gravier,
Entre Magazine et Tchoupitoulas.
☞ Prompte exécution des commandes.
1er juillet—1an

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Swannanoa.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en main un assortiment de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, de toute dimension.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire.
21 août—6m—1 an

Compagnie d'Assurance Hope.
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
INCORPORÉE EN AVRIL 1871.
Bureau, No 29, rue du Camp.

Capital payé	$300,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS	[illegible]
Actif	[illegible]

LA Compagnie assure contre les risques du feu, de mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de participer aux profits, une remise au comptant sur leurs primes des polices de [illegible].

L'assuré, quelque police que soit la sienne, peut donc avoir un bénéfice [illegible].

Les pertes sont réglées promptement et consciencieusement.

R. PRITCHARD, Président,
JNO. I. ADAMS, Vice-Président.
Louis Rancet, Secrétaire.

BANQUE DU PEUPLE.
Nouvelle-Orléans, 6 [illegible] 1874.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque composent pour l'année les suivants :

A. SOUCLA,	JNO. DAVIS,
P. JAUFFRION,	C. W. DURAND,
M. MENDEZ,	J. J. MENDEZ,
M. A. BERNARD,	J. H. GOODHAIR.

E. M. DAVIS, Président.
NUMA BARNES, Caissier.